

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-200040459-20211208-2021_12_08_19-BF

I. Le budget général 2022.....	3
A. <i>L'équilibre du budget 2022.....</i>	3
B. <i>La section de fonctionnement.....</i>	4
a) <i>L'évolution des recettes de fonctionnement.....</i>	4
b) <i>L'évolution des dépenses de fonctionnement.....</i>	7
c) <i>La répartition de la section de fonctionnement par fonction (unité d'analyse / service).....</i>	9
C. <i>La section d'investissement.....</i>	10
II. Les budgets annexes.....	12
A. <i>Budget des ordures ménagères.....</i>	13
a) <i>L'équilibre du budget.....</i>	13
b) <i>La section de fonctionnement – Vue par chapitre.....</i>	13
c) <i>La section d'investissement – Vue par chapitre.....</i>	14
B. <i>Budget annexe des transports urbains.....</i>	15
a) <i>L'équilibre du budget.....</i>	15
b) <i>La section de fonctionnement – Vue par chapitre.....</i>	15
c) <i>La section d'investissement – Vue par chapitre.....</i>	16
C. <i>Budget annexe de l'assainissement collectif.....</i>	17
d) <i>L'équilibre du budget.....</i>	17
e) <i>La section de fonctionnement – Vue par chapitre.....</i>	17
f) <i>La section d'investissement – Vue par chapitre.....</i>	18
D. <i>Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC).....</i>	18

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du conseil communautaire du 9 novembre 2021, le budget primitif 2022 concrétise les orientations de l'agglomération.

Cette note explicative a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4). Le budget de l'agglomération est composé du budget général et des budgets annexes (Ordures ménagères, transports urbains, assainissement collectif et non collectif).

Les comparaisons effectuées dans cette note, avec le budget précédent, se font à partir du budget cumulé 2021 (budget + décisions modificatives + virements internes + restes à réaliser n-1).

I. Le budget général 2022

A. L'équilibre du budget 2022

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2022
Dépenses	43 030 K€
<i>dont crédits réels</i>	38 523 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	4 508 K€
Recettes	43 030 K€
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	42 876 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	154 K€
Section d'investissement	2022
Dépenses	9 292 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	9 138 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	154 K€
Recettes	9 292 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	4 784 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	4 508 K€
BUDGET TOTAL	52 323 K€

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 43 030K€ et en section d'investissement à hauteur de 9 292K€. Le montant global est de 52 323K€. Il est à noter que ce budget n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser 2021 compte tenu que son vote intervient avant le vote du compte administratif 2021.

Le budget général n'intègre plus le budget des ordures ménagères qui devient un budget annexe à compter de 2022.

B. La section de fonctionnement

a) L'évolution des recettes de fonctionnement

	Budget 2021	Budget 2022	Variation	Taux
Recettes				
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	268,5 K€	234,1 K€	-34,4 K€	-12,82%
70 - PRODUITS DE SERVICES	4 665,2 K€	4 892,2 K€	227,0 K€	4,87%
73 - IMPOTS ET TAXES	29 092,5 K€	29 183,2 K€	90,7 K€	0,31%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	7 649,0 K€	7 729,1 K€	80,1 K€	1,05%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	480,9 K€	452,0 K€	-28,8 K€	-5,99%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	185,2 K€	385,6 K€	200,5 K€	108,28%
Total Recettes	42 341,1 K€	42 876,2 K€	535,0 K€	1,26%

Les recettes de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2022 à 42 876.2K€. Elles augmentent de 1.26% par rapport au budget 2021 ; soit en valeur absolue une hausse de 535K€.

013 – Atténuations de charges

Dans ce chapitre sont comptabilisés la participation des agents aux chèques déjeuner (105K€) et le remboursement des indemnités journalières et les mises à disposition de personnel.

70 – Produit des services

Ce chapitre englobe les recettes liées aux redevances d'occupation de l'aérodrome, à la redevance photovoltaïque du hangar situé aux Léonards et à l'ensemble des recettes générées par les équipements et services de l'agglomération (Musée, conservatoire de musique, Théâtre, médiathèque, piscine, périscolaire, accueil de loisirs, petite enfance...).

La variation 2022 de ce chapitre s'explique principalement par l'ajustement des recettes familles et des prestations versées par la CAF pour les activités périscolaires et accueils de loisirs. Il est à noter la reprise du centre de Saulce en régie.

73 – Impôts et taxes

Ce chapitre comptabilise les recettes suivantes :

	Budget 2021	Budget 2022	Variat. En €
73 - IMPOTS ET TAXES			
Taxes foncières, TH et CFE	11 407,5 K€	11 539,4 K€	131,8 K€
CVAE	5 033,6 K€	4 278,6 K€	-755,0 K€
TVA	9 886,9 K€	10 183,5 K€	296,6 K€
Taxe sur les surfaces commerciales	1 181,5 K€	1 187,4 K€	5,9 K€
IFER	1 163,1 K€	1 172,4 K€	9,3 K€
Taxe GEMAPI	0,0 K€	430,0 K€	430,0 K€
Taxes de séjour	310,0 K€	310,0 K€	0,0 K€
Attributions de compensation	63,4 K€	65,3 K€	1,8 K€
Autres impôts locaux ou assimilés (RC)	29,7 K€	0,0 K€	-29,7 K€
Droits de place aire d'accueil des gens du voyage	16,7 K€	16,7 K€	0,0 K€
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	29 092,5 K€	29 183,2 K€	90,7 K€

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, les taux d'imposition intercommunaux pour la taxe foncière et la contribution foncière des entreprises n'augmenteront pas en 2022.

Pour rappel, l'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. À partir de 2021, celle-ci est affectée directement à l'État et l'agglomération bénéficiera du nouveau panier de ressources, à savoir une part de la TVA versée par l'État pour neutraliser l'impact de la réforme.

TH et TVA	Bases nettes de TH		
	dont bases nettes residences secondaires	6 111 994	6 173 114
	dont bases nettes hors residences secondaires		
	Taux de TH	9,44%	9,44%
	Produit de TH total	576 972	582 742
	dont produit de TH residences secondaires	576 972	582 742
	dont produit de TH hors residences secondaires	0	0
	Compensation d'exonerations de TH	0	0
	Produit de TVA	9 886 894	10 183 501
	<i>Evol.</i>	3,0%	
Produit total TH et TVA	10 463 866	10 766 243	
<i>Evol.</i>		2,9%	

Le gouvernement table sur une augmentation de 5.5% de la TVA pour 2022. Dans l'absolu, la part revenant à l'agglomération devrait évoluer dans la même proportion mais par prudence, il est retenu une évolution de +3%.

Les bases d'imposition 2022 seront notifiées par les services des impôts fin mars 2022. Le budget est donc préparé avec des hypothèses d'évolution et d'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité professionnelle notamment sur le montant de la CVAE avec une estimation prudentielle de baisse de 15% soit -755K€.

		2021	2022
Taxe Foncière	Base	96 954 000	99 183 942
	Taux	1,65%	1,65%
	Produit	1 599 741	1 636 535
	<i>Evol.</i>		2,3%
Taxe Foncière non bâtie	Base	1 595 000	1 587 025
	Taux	2,75%	2,75%
	Produit	43 863	43 643
	<i>Evol.</i>		-0,5%
CFE	Base	35 204 000	35 556 040
	Taux	25,69%	25,69%
	Produit	9 044 158	9 134 347
	<i>Evol.</i>		1,0%
TAFNB	Produit	142 808	142 094
Sous total		21 294 436	21 722 862

2,0%

		2021	2022
CVAE	Produit	5 033 609	4 278 568
	<i>Evol.</i>		-15,0%
TASCOM	Produit	1 181 459	1 187 366
	<i>Evol.</i>		0,5%
IFER	Produit	1 163 104	1 172 409
	<i>Evol.</i>		0,8%

Total Général		28 672 608	28 361 204
----------------------	--	-------------------	-------------------

-1,1%

Au global, les recettes fiscales sont estimées à 28 361K€ soit -1.1% par rapport à 2021.

Afin de financer les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), portées par le SMBRJ pour le compte de l'agglo ou directement par l'agglo pour l'entretien des digues classées prévues au budget 2022, la taxe GEMAPI a été instituée par délibération du conseil communautaire du 16 septembre 2021. Le produit nécessaire ressort à 430K€ est prévu au budget 2022.

74 – Dotations et participations

Ce chapitre englobe la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité et de compensation), les compensations liées aux dégrèvements de fiscalité versées par l'Etat, les contrats aidés et les diverses subventions (SPPEH, enseignement artistique...).

La variation 2022 de ce chapitre s'explique par l'évolution de la DGF et les subventions obtenues pour le financement d'un certain nombre de postes.

Concernant, la DGF, la loi de finances pour 2022 n'étant votée que fin décembre 2021, l'estimation de la DGF 2022 est effectuée en prenant en compte les paramètres connus à ce jour. Une estimation d'évolution de la population de +0.5% est retenue dans le calcul.

	2021	2022
Population DGF	70 262	70 613
<i>Evolution</i>	2,6%	0,5%
Dotation de base	491 K€	497 K€
Dotation de péréquation	970 K€	1 072 K€
Garantie d'évolution		
Dotation d'intercommunalité brute	1 461 K€	1 569 K€
Variation	27 K€	108 K€
Ecrêtement	-227 K€	-205 K€
Dotation d'intercommunalité	1 234 K€	1 364 K€
<i>Evolution</i>	11,9%	10,6%
<i>Evolution / Pop. DGF</i>	9%	10%
Dotation de compensation	3 988 K€	3 908 K€
<i>Evolution</i>	-1,656%	-2,000%
Total DGF	5 222 K€	5 272 K€
<i>Evolution</i>	64,1 K€	50,4 K€
DGF / Pop. DGF	74,3 €	74,7 €
<i>Evolution</i>	-1,4%	0,5%

Pour rappel, depuis 2019, le montant de la contribution au redressement des comptes publics (-2,3M€) est déduit directement sur la dotation de base et de péréquation.

La dotation de compensation, quant à elle, est écrêtée, chaque année, afin de permettre de financer la croissance démographique et la péréquation (DSU, DSR...).

La DGF 2022 est estimée à 5 272K€, soit 74.7€/habitant, en hausse de 0,5% par rapport à 2021.

75 – Autres produits de gestion

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées aux loyers perçues pour l'utilisation des bâtiments communautaires (syndicats, Office de Tourisme...), les recettes de l'activité du palais des congrès et la mise à disposition des équipements sportifs.

La baisse de ce chapitre est liée à la fin de la location des locaux par le délégataire pour la gestion de l'accueil de loisirs de Saulce compte tenu de la reprise de la gestion de ce service en régie courant 2021.

77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre principalement les produits perçus au titre des divers ainsi que l'annulation des rattachements de mandats émis à to La hausse de ce chapitre est liée à l'estimation du remboursement de 50% des travaux engagés par l'agglomération suite au séisme de 2019.

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement

	Budget 2021	Budget 2022	Variation en €	Variation en %
Dépenses				
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 935,5 K€	8 353,8 K€	418,3 K€	5,27%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 689,1 K€	18 710,1 K€	1 021,0 K€	5,77%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 551,2 K€	9 246,0 K€	-305,1 K€	-3,19%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 697,8 K€	1 624,0 K€	-73,8 K€	-4,35%
66 - CHARGES FINANCIERES	191,0 K€	155,9 K€	-35,1 K€	-18,36%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,4 K€	242,7 K€	-257,7 K€	-51,49%
68 - DOT. PROVISIONS	40,0 K€	40,0 K€	0,0 K€	0,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES	39,7 K€	150,0 K€	110,3 K€	278,14%
Total Dépenses	37 644,6 K€	38 522,5 K€	877,9 K€	2,33%

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2022 à 38 522.5K€. Elles augmentent de 2.33% par rapport au budget 2021 ; soit en valeur absolue une hausse de 877.9K€. Hors dépenses liées aux études et aux réparations découlant du séisme de 2019, la hausse n'est que de 1.1%.

011- Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics et aux animations de l'agglomération. Ce budget est en hausse par rapport à 2021 compte tenu de l'inscription de crédits pour la poursuite des études et réparations liés au séisme. En neutralisant ces dépenses, l'évolution est limitée à 1.1% inférieure à l'inflation prévisionnelle.

012 – Charges de personnel

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2022 sont en augmentation de 5.7% par rapport au budget 2021. En prenant en compte, la facturation des services communs et des aides obtenues, l'évolution est de 4.87%.

La variation est expliquée par :

- l'augmentation du SMIC décidée par le gouvernement en octobre 2021, impact estimé à près de 100 000 € ;
- la prime de précarité pour les agents contractuels de moins d'un an, impact d'environ 150 000 € ;
- le GVT (glissement vieillesse technicité), environ 200 000 € ;
- l'impact des postes créés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice pour rattraper le retard pris au court des mandats précédents en matière de planification (aménagement, urbanisme, habitat, logement, environnement...) et d'autre part pour mettre en œuvre le projet d'agglomération adopté en juillet 2021, estimé à environ 500 000€. Les nouveaux services communs (direction générale, secrétariat général, directeur de cabinet) seront également supportés par la ville de Montélimar ;
- la reprise en régie des activités périscolaires et extrascolaires de Saulce-sur-Rhône pour une dépense complémentaire de 70 000€ en 2022.

	2021		
Charges de personnel (012) hors OM	17 689 075 €		
Facturation services communs à Montélimar	1 114 133 €	1 114 133 €	
Facturation nouveaux services communs par déduction sur l'Attribution de Compensation de Montélimar	235 764 €	441 165 €	
Contrats aidés, MAD, maladie et IJ	202 500 €	237 351 €	
Participation chèques déjeuners agents	105 000 €	105 500 €	
Atténuation de charges	1 657 397 €	1 898 149 €	14,53%
Charge nette	16 031 678 €	16 811 911 €	4,87%

014- Atténuation de produits

Ce chapitre concerne :

	Budget 2021	Budget 2022	Variat. En €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS			
Attributions de compensation	7 303,5 K€	6 883,4 K€	-420,1 K€
Dotations de solidarité communautaire	294,4 K€	494,4 K€	200,0 K€
Fonds de péréquation (FPIC)	655,0 K€	570,5 K€	-84,5 K€
Reversements conventionnels de fiscalité	34,5 K€	34,0 K€	-0,5 K€
Reversements sur FNGIR	953,8 K€	953,8 K€	0,0 K€
Reversement taxes de séjour	310,0 K€	310,0 K€	0,0 K€
Total 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 551,2 K€	9 246,0 K€	-305,1 K€

Le montant des attributions de compensation est revu en fonction des nouveaux services communs facturés à la commune de Montélimar et au calcul définitif de l'attribution de compensation de la commune de Puy Saint Martin.

Une dotation de solidarité communautaire de 200K€ est également prévue pour permettre de réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et notamment vis-à-vis des plus modestes.

En ce qui concerne le prélèvement au titre fonds de péréquation des ressources (FPIC), ce dernier est estimé, en fonction de la mise à jour des paramètres nationaux, à 570K€ pour l'agglomération soit en baisse de 84.5K€ par rapport à 2021.

65 – autres charges de gestion

Ce chapitre regroupe les budgets pour les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités et formation des élus, les participations au SMBRJ et SCOT, les subventions aux associations et à l'office de tourisme ainsi que la subvention d'équilibre au budget annexe des transports urbains. La baisse de ce chapitre est liée à la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports urbains.

66 – Charges financières

Les charges devraient baisser de 35K€ grâce à d'une gestion active de la dette et de la baisse de l'encours de dette.

67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs, le règlement des indemnités suite aux contentieux, la participation pour la zone d'activités et l'indemnité financière liée à l'intégration de Puy Saint Martin.

Les participations actées dans le cadre des concessions d'aménagement ont été versées en totalité en 2021, ce qui explique la baisse de ce chapitre.

68 – Dotations aux provisions

Ce budget est prévu pour constater les provisions pour dépréciation des créances douteuses communiquées par le trésor public.

022 – Dépenses imprévus

Les dépenses imprévues sont destinées à permettre de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget.

La décision de virement de crédit s'analyse comme une décision budgétaire et à le caractère d'acte réglementaire. Pour être exécutoire, la décision est donc soumise à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Ces crédits pourront être notamment utilisés dans le cadre des travaux et études supplémentaires qui résulteraient du « séisme » de 2019.

c) La répartition de la section de fonctionnement par fonction (unité d'analyse / service)

Ci-dessous, la répartition par fonction ((unité d'analyse définie réglementairement) des dépenses et recettes de fonctionnement :

	Dépenses		Recettes	
	Budget 2022	Répart.	Budget 2022	Répart.
0 - Dépenses générales non ventilées (AC, DSC, charges financières...)	16 395 K€	42,6%	36 197 K€	84,4%
1 - Salubrité publiques (CRIIRAD, ASDA)	133 K€	0,3%	7 K€	0,0%
3 - Culture (conservatoire, bibliothèque, théâtre...)	5 380 K€	14,0%	985 K€	2,3%
4 - Sport et jeunesse (Gymnases, stades, piscines, ALSH, périscolaire, base de loisirs)	9 094 K€	23,6%	2 720 K€	6,3%

	Dépenses		Recettes	
	Budget 2022	Répart.	Budget 2022	Répart.
5 - Interventions sociales (Aire d'accueil, REMAID, Mission locale....)	239 K€	0,6%	66 K€	0,2%
6 - Famille (Crèches et garderies)	4 165 K€	10,8%	1 791 K€	4,2%
7 - Logements	199 K€	0,5%	0 K€	0,0%
8 - Aménagement et services urbains (SIG, TIC, SMBRJ, dével.durable, instruction des permis)	1 190 K€	3,1%	449 K€	1,0%
9 - Economie (SPL, SCOT, TEPOS, agriculture, office de tourisme...)	1 727 K€	4,5%	662 K€	1,5%
Total	38 523 K€	100,0%	42 876 K€	100,0%

C. La section d'investissement

Chapitre	Budget 2021	Re créd	Total	Budget 2022
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	319,8 K€	283,9 K€	603,7 K€	520,3 K€
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	905,4 K€	1 272,2 K€	2 177,7 K€	871,2 K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 537,8 K€	576,9 K€	2 114,7 K€	1 121,0 K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 374,9 K€	2 767,2 K€	5 142,1 K€	2 718,0 K€
Opérations d'équipement	142,7 K€	22,8 K€	165,5 K€	2 269,5 K€
Total des dépenses d'équipement	5 280,6 K€	4 923,0 K€	10 203,6 K€	7 500,0 K€

Chapitre	Budget 2021	Reports de crédits 2020	Total budget 2021	Budget 2022
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	637,7 K€	0,0 K€	637,7 K€	638,0 K€
26 - TITRE DE PARTICIPATIONS	125,0 K€	0,0 K€	125,0 K€	0,0 K€
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 200,0 K€	134,4 K€	1 334,4 K€	1 000,0 K€
Total des dépenses financières	1 962,7 K€	134,4 K€	2 097,0 K€	1 638,0 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	7 243,2 K€	5 057,4 K€	12 300,6 K€	9 138,0 K€

Les dépenses réelles d'investissement 2022 sont de 9 138K€ en prenant le remboursement du capital de dette.

Concernant les dépenses d'équipement, il est prévu 7 500K€ :

		Dépenses 2022
1-Animer et renforcer un territoire pour et au service de tous		
E1-O1 : Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures) et les services à la population, à tous les âges de la vie, en lien avec les évolutions démographiques		
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ERP ET INFRASTRUCTURES EN ÉTAT D'ACCUEIL CORRECT DU PUBLIC ET RENOUVELLEMENT MATERIEL	1 364,5 K€
	CREATION D'UNE LUDOTHEQUE	360,0 K€
	CREATION D'UNE MICRO CRECHE SUR LE TERRITOIRE	290,0 K€
	REDIMENSIONNEMENT CRECHE CLEON	200,0 K€
	BIBLIOTHEQUE : EQUIPEMENT D'AUTOMATES DE PRÊT/RETOUR DES DOCUMENTS	156,0 K€
	ARCHIVES- MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE	17,0 K€
	BIBLIOTHEQUE : CREATION D'UN SERVICE JEU VIDEO ET REALITE VIRTUELLE	10,5 K€
Sous Total		2 398,0 K€
E1-O2 : Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population		
	PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	405,0 K€
	RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES PISCINES COMMUNAUTAIRES, AIDE À LA DÉCISION QUI A ABOUTI AU CHOIX DE CRÉER UN ÉQUIPEMENT NEUF : NOUVELLE PISCINE COUVERTE COMMUNAUTAIRE DE CLÉON D'ANDRAN	500,0 K€
Sous Total		905,0 K€
Total 1-Animer et renforcer un territoire pour et au service de tous		3 303,0 K€

2-Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire

E2-O1 : Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement

ETUDE REALISATION D'UNE VELO ROUTE VOIE VERTE VALLEE DU ROUBION	100,0 K€
MISE EN VALEUR DES SITES ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS - CONNEXION VIARHONA/ BASE DE LOISIRS	66,0 K€
RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE	48,0 K€
Sous Total	214,0 K€

E2-O2 : Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en oeuvre une politique du logement en prise avec le développement économique et la préservation des terrains

MISE EN ŒUVRE DU PLH – ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES FAÇADES	800,0 K€
REALISATION DU PLUI	180,5 K€
Sous Total	980,5 K€

E2-O3 : Développer et renforcer la qualité du cadre de vie (paysager, patrimonial, touristique) et valoriser ses spécificités

MISE EN ACCESSIBILITE DE QUAIS DE BUS (ARRETS GENERATEURS DE DEPLACEMENTS ET LIGNES PRIORITAIRES)STRUCTURANTES	1 000,0 K€
SIGNALETIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS	120,0 K€
MISE EN VALEUR DES SITES ET INFRASTRUCTURES DE LOISIRS - AMENAGEMENT DU PARKING DE LA BASE DE LOISIRS	50,0 K€
AMELIORATION DE LA QUALITE DU PLAN D'EAU DE LA BASE DE LOISIRS	24,0 K€
PPI - MAINTIEN DU PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES A VOCATION ECONOMIQUE - ZAE COMMUNAUTAIRE	200,0 K€
CINEMA DES TEMPLIERS DISSOCIATION DES FLUIDES ET INDEPENDANCE ET MISE AUX NORMES DE L'AUDITORIUM	300,0 K€
Sous Total	1 694,0 K€

Dépenses 2022

E2-O4 : Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable pleinement intégrée au territoire et de Plan alimentaire territorial

MAISON DE L'AGRICULTURE : LABORATOIRE VIVANT	1,0 K€
Sous Total	1,0 K€

E2-O5 : Préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine) et valoriser notre "potentiel ressources" (éolien, photovoltaïque, hydraulique, déchets ...)

ACTIONS RÉALISÉES PAR LE SMBRJ DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRES 2021-2023(LISTING DES ACTIONS EN PIÈCE JOINTE)	120,5 K€
AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU DE L'ARMAGNAC DANS LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DE L'HOMME D'ARMES (SAVASSE) POUR LA PROTECTION CONTRE LES	96,0 K€
ETUDES ET TRAVAUX SUR LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT GÉRÉS PAR MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	91,0 K€
Sous Total	307,5 K€

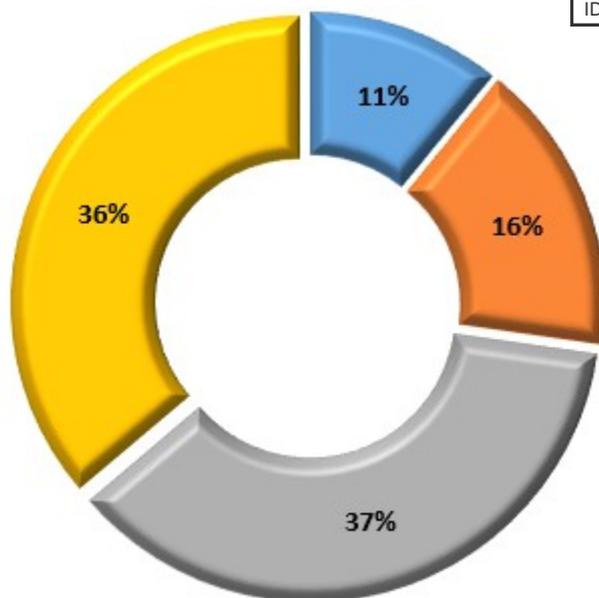
Total 2-Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire 3 197,0 K€**3-Développer et promouvoir un territoire attractif, audacieux et visionnaire**

E3-O1 : Favoriser l'accueil proactif des entreprises et ouvrir le territoire à de nouveaux secteurs d'activités

CONSTITUTION RESERVES FONCIERES	1 000,0 K€
Sous Total	1 000,0 K€

Total 3-Développer et promouvoir un territoire attractif, audacieux et visionnaire 1 000,0 K€**Total Général 7 500,0 K€**

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :



■ Subventions ■ FCTVA ■ Emprunts ■ Autofinancement

Pour les subventions d'équipement, afin de respecter le principe de sincérité, ne sont inscrites que celles ayant fait l'objet d'un arrêté attributif.

II. Les budgets annexes

A. Budget des ordures ménagères

a) L'équilibre du budget

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2022
Dépenses	11 056 K€
<i>dont crédits réels</i>	10 048 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	1 007 K€
Recettes	11 056 K€
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	11 053 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	3 K€
Section d'investissement	2022
Dépenses	1 384 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	1 381 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	3 K€
Recettes	1 384 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	376 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	1 007 K€
BUDGET TOTAL	12 440 K€

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 11 056K€ et en section d'investissement à hauteur de 1 384K€. Le montant global est de 12 440K€. Il est à noter que ce budget n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser 2021 compte tenu que son vote intervient avant le vote du compte administratif 2021.

b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	BP 2021	BP 2022	Evol. En %	Evol. En €
Total 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €		
Valorisation des déchets	546,3 K€	805,0 K€	47,4%	258,8 K€
Total 70 - PRODUIT DES SERVICES	546,3 K€	805,0 K€	47,4%	258,8 K€
7331 - Taxe d'enlèvement des o.m.	7 614,1 K€	10 248,3 K€	34,6%	2 634,2 K€
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	7 614,1 K€	10 248,3 K€	34,6%	2 634,2 K€
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €		- €
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €		- €
Total Recettes réelles	8 160 K€	11 053 K€	35,5%	2 893 K€

Les recettes réelles sont estimés à 11 053 K€ soit en hausse de 2 893K€. Conformément au rapport d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 9 novembre 2021, le taux de TEOM a dû être modulé pour pallier la hausse importante des dépenses et les besoins d'investissement. Le produit de la taxe sur les ordures ménagères est estimé avec une évolution des bases de 1.8% et un taux de TEOM de 10.80%. Le montant des recettes issues de la valorisation des déchets est ajusté au réalisé 2021.

	BP 2021	BP 2022	En %	En €
611 - Collecte des déchets	3 315,4 K€	3 864,0 K€		
PRESTATION DE COLLECTE	2 666,8 K€	2 925,0 K€		
DECHET MUNICIPAUX	168,0 K€	323,7 K€	92,7%	155,7 K€
DECHETERIES - HAUT DE QUAIS	480,6 K€	473,5 K€	-1,5%	-7,1 K€
LAVAGE	0,0 K€	142,0 K€		142,0 K€
615 - Entretien et réparations	299,9 K€	142,8 K€	-52,4%	-157,1 K€
628 - Traitement et gestion des bas de quai	4 694,3 K€	5 461,1 K€	16,3%	766,8 K€
BAS QUAIS	887,9 K€	904,3 K€	1,8%	16,4 K€
TRAITEMENT	3 251,3 K€	3 798,0 K€	16,8%	546,7 K€
TRI	555,1 K€	758,8 K€	36,7%	203,7 K€
Autres	143,0 K€	131,8 K€	-7,8%	-11,2 K€
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 452,6 K€	9 600,6 K€	13,6%	1 148,0 K€
012 - CHARGES DE PERSONNEL	149,6 K€	175,3 K€	17,2%	25,7 K€
Participation SYPP	237,7 K€	234,2 K€	-1,5%	-3,5 K€
Subvention Ressourcerie	22,0 K€	20,0 K€	-9,1%	-2,0 K€
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION (SYPP)	259,7 K€	254,2 K€	-2,1%	-5,5 K€
66 - CHARGES FINANCIERES	20,4 K€	18,3 K€	-10,4%	-2,1 K€
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,0 K€	0,0 K€		0,0 K€
Total Dépenses réelles	8 882,3 K€	10 048,5 K€	13,1%	1 166,2 K€

Les dépenses sont évaluées à 10 048.5K€ soit + 1 166K€ par rapport au budget 2021. Cette forte augmentation est expliquée par la hausse des tonnages mais aussi et surtout sous l'effet de l'augmentation effective du coût de traitement des déchets et de la forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). A titre indicatif, la hausse du prix et de la TGAP représente un surcoût de 1.3M€ par rapport à 2020.

c) La section d'investissement – Vue par chapitre

Chapitre	Budget 2021	Reports de crédits 2020	Total budget 2021	Budget 2022
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	118,0 K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	442,7 K€	24,1 K€	466,8 K€	677,7 K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	134,0 K€	88,4 K€	222,4 K€	514,1 K€
Total des dépenses d'équipement	576,7 K€	112,4 K€	689,1 K€	1 309,8 K€
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	69,2 K€	0,0 K€	69,2 K€	71,3 K€
Total des dépenses financières	69,2 K€	0,0 K€	69,2 K€	71,3 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	645,8 K€	112,4 K€	758,3 K€	1 381,1 K€

Un programme d'investissement de 1 309.8K€ est également prévu en 2022 comme suit :

- Poursuite du développement de la collecte en apport volontaire : 812.8K€
 - Études et travaux dans les déchèteries : 50K€
 - Equipements pour favoriser le tri dans les lieux publics : 46.2K€
 - Etude pour la mise en place de collectes séparées pour les biodéchets et étude pour la mise en place d'une tarification incitative : 118K€ ;
 - Densification de la collecte des cartons par apport volontaire sur le territoire : 240K€
 - mise en place de composteurs partagés sur le territoire : 43K€
- Une inscription de 191K€ en emprunt est néanmoins nécessaire pour équilibrer le budget.

B. Budget annexe des transports urbains

a) L'équilibre du budget

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2022
Dépenses	4 391 K€
<i>dont crédits réels</i>	4 358 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	33 K€
Recettes	4 391 K€
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	4 391 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	K€
Section d'investissement	2022
Dépenses	336 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	336 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	K€
Recettes	336 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	303 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	33 K€
BUDGET TOTAL	4 727 K€

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 4 391K€ et en section d'investissement à hauteur de 336K€. Le montant global est de 4 727K€

b) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	BP 2021	BP 2022	Evol. En €	Evol. En %
Versement mobilité	2 500,0 K€	3 010,0 K€	510,0 K€	20,4%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	2 500,0 K€	3 010,0 K€	510,0 K€	20,4%
Compensation transfert ligne	1 108,9 K€	1 108,9 K€	,0 K€	0,0%
Subvention d'équilibre budget général	153,9 K€	66,6 K€	-87,3 K€	
Total 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 262,7 K€	1 175,4 K€	-87,3 K€	-6,9%
Redevances abribus - communication	52,0 K€	52,0 K€	,0 K€	0,0%
Compensation versement de transport	62,6 K€	34,0 K€	-28,6 K€	-45,7%
Total 75 - AUTRES PRODUITS	114,6 K€	86,0 K€	-28,6 K€	-24,9%
Autres produits exceptionnels de gestion	,0 K€	120,0 K€	120,0 K€	
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	,0 K€	120,0 K€	120,0 K€	
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 877,3 K€	4 391,4 K€	514,1 K€	13,3%
Total 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	256,0 K€	,0 K€	-256,0 K€	-100,0%
Total Recettes de fonctionnement	4 133,3 K€	4 391,4 K€	258,1 K€	6,2%

Conformément au rapport d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 9 novembre 2021, les recettes intègrent la modulation du taux de versement de mobilité (VM) rendue nécessaire pour pallier la hausse importante des dépenses constatée depuis 2018. Le montant du VM est estimé à 3 010K€ pour 2022.

		BP 2021	BP 2022		
				190,0 K€	4,9%
DSP		3 856,4 K€	4 046,4 K€		
Compensation conseil départemental (desserte Montboucher, Marguerite Duras...)		126,1 K€	128,8 K€	2,7 K€	2,2%
Autres		75,8 K€	158,0 K€	82,2 K€	108,4%
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 058,2 K€	4 333,1 K€	274,9 K€	6,77%
Restitution VT		25,0 K€	25,0 K€	,0 K€	0,0%
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	25,0 K€	25,0 K€	,0 K€	0,0%
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	15,0 K€	,0 K€	-15,0 K€	-100,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement		4 098,2 K€	4 358,1 K€	259,9 K€	6,34%
Total dotations aux amortissement		35,0 K€	33,3 K€	-1,8 K€	-5,04%
Total Dépenses de fonctionnement		4 133,3 K€	4 391,4 K€	258,1 K€	6,25%

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 026-200040459-20211208-2021_12_08_19-BF

Les dépenses de fonctionnement intègrent :

- L'évolution des charges liées au contrat de délégation de service public (DSP) de 4.9% en 2022 compte tenu de la révision des prix et des nouveaux services :
 - ✓ TAD: transport à la demande le mardi et jeudi dans la plaine de Marsanne, Vallée du Roubion et plaine de la Valdaine.
 - ✓ Prolongement de la ligne 34 au-delà de Cléon vers Charols, et Manas
 - ✓ 2 aller retour supplémentaires ligne 31 (Allan, Espeluche)
 - ✓ 2 retours supplémentaires ligne 33 (Bonlieu, St Gervais, Charols) mercredi après midi pour activités extra scolaires
 - ✓ 1 retour supplémentaire ligne 35 (Montélimar - La Bâtie) le mercredi après-midi pour activités extra scolaires
 - ✓ desserte de la base de loisirs le week end en juin et septembre et tous les jours en juillet et aout.
 - ✓ desserte du cimetière et hôpital de Montélimar le dimanche et les jours fériés).
- Dispositif OURA et compensation des lignes départementales / régionales (montant figé).
- restitution du VM aux établissements éligibles figée à 25K€ sur la période

c) La section d'investissement – Vue par chapitre

Chapitre	BP 2021	Restes à réaliser 2020	Total budget 2021	Total budget 2022
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10,0 K€	0,1 K€	10,1 K€	10,0 K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	70,1 K€	107,4 K€	177,5 K€	326,0 K€
Total des dépenses d'équipement	80,1 K€	107,6 K€	187,7 K€	336,0 K€
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€	0,0 K€
26 - PARTICIPATIONS	25,0 K€	0,0 K€	25,0 K€	0,0 K€
Total des dépenses financières	25,0 K€	0,0 K€	25,0 K€	0,0 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	105,1 K€	107,6 K€	212,7 K€	336,0 K€

En investissement, il est prévu 326K€ pour renouveler les équipements de billetterie et 10K€ pour le remplacement de mobilier.

Une inscription de 247.7K€ en emprunt est nécessaire pour équilibrer le budget.

C. Budget annexe de l'assainissement collectif
d) L'équilibre du budget

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2022
Dépenses	3 486 K€
<i>dont crédits réels</i>	736 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	2 750 K€
Recettes	3 486 K€
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	3 238 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	248 K€
Section d'investissement	2022
Dépenses	5 571 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	4 716 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	855 K€
Recettes	5 571 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	K€
<i>dont crédits réels</i>	2 214 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	3 357 K€
BUDGET TOTAL	9 057 K€

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 486K€ et en section d'investissement à hauteur de 5 571 K€. Le montant global est de 9 057K€.

e) La section de fonctionnement – Vue par chapitre

	BP 2021	BP 2022	Variat. En €	Variat. En %
Participation au raccordement des égouts	367 K€	406 K€	39 K€	10,7%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	367 K€	406 K€	39 K€	10,7%
Prime d'épuration	250 K€	230 K€	-20 K€	-8,0%
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	250 K€	230 K€	-20 K€	-8,0%
Redevances assainissement - Surtaxe	2 600 K€	2 602 K€	2 K€	0,1%
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 600 K€	2 602 K€	2 K€	0,1%
Total Recettes de fonctionnement	3 217 K€	3 238 K€	21 K€	0,7%
	BP 2021	BP 2022	Variat. En €	Variation
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	180 K€	133 K€	-47 K€	-26,0%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	296 K€	301 K€	4 K€	1,5%
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	0,01 K€	0,00 K€	-0,01 K€	-100,0%
Total 66 - CHARGES FINANCIERES	312 K€	283 K€	-29 K€	-9,4%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 K€	20 K€	0 K€	0,0%
Total Dépenses de fonctionnement	808 K€	736 K€	-72 K€	-8,9%

L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à SUEZ dans le cadre d'un contrat d'affermage.

L'affermage est le contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, contre une rémunération versée par les usagers. Le concessionnaire, appelé fermier, reverse à la collectivité une redevance appelée « la surtaxe » destinée à financer les investissements qu'elle a réalisés.

Cette surtaxe permet également de financer les charges financières de la dette, les curages de lagunes, les conventions de passage et le personnel.

f) **La section d'investissement – Vue par chapitre**

Chapitre	BP 2021	Restes à réaliser 2020	Total budget 2021	BP 2022
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,4 K€	0,0 K€	0,4 K€	0,0 K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3,6 K€	1,0 K€	4,6 K€	3,1 K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 930,4 K€	758,5 K€	3 688,9 K€	3 642,0 K€
Total des dépenses d'équipement	2 934,4 K€	759,4 K€	3 693,8 K€	3 645,1 K€
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 097,2 K€	0,0 K€	1 097,2 K€	1 071,0 K€
Total des dépenses financières	1 097,2 K€	0,0 K€	1 097,2 K€	1 071,0 K€
Total des dépenses réelles d'investissement	4 031,6 K€	759,4 K€	4 791,0 K€	4 716,1 K€

Le montant des travaux 2022 est estimé à 3.6M€.

	BP 2022		BP 2022
PPI ALLAN	205 K€	PPI MONTELMAR	1 235 K€
PPI ANCONE	10 K€	PPI MONTBOUCHER SUR JABRON	30 K€
PPI LA BATIE ROLLAND	35 K€	PPI PORTES EN VALDAINE	10 K€
PPI BONLIEU SUR ROUBION	10 K€	PPI PUYGIRON	356 K€
PPI CHATEAUNEUF DU RHONE	150 K€	PPI PUY SAINT MARTIN	45 K€
PPI CHAROLS	20 K€	PPI ROCHEFORT EN VALDAINE	5 K€
PPI CLEON D'ANDRAN	174 K€	PPI ROYNAC	5 K€
PPI CONDILLAC	5 K€	PPI SAINT GERVAIS SUR ROUBION	75 K€
PPI LA COUCOURDE	90 K€	PPI SAINT MARCEL LES SAUZET	52 K€
PPI ESPELUCHE	20 K€	PPI SAULCE SUR RHONE	200 K€
PPI LA LAUPIE	133 K€	PPI SAUZET	42 K€
PPI MANAS	450 K€	PPI SAVASSE	170 K€
PPI MARSANNE	50 K€	PPI LES TOURETTES	30 K€
		PPI LA TOUCHE	35 K€
		TOTAL	3 642 K€

Ces travaux seront réalisés sans augmentation de la surtaxe en 2022. Le tarif de 1.789€HT (fermier et surtaxe) reste d'actualité.

D. **Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)**

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2022
Dépenses	117,5 K€
<i>dont crédits réels</i>	113,4 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	4,1 K€
Recettes	117,5 K€
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	,0 K€
<i>dont crédits réels</i>	117,5 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	,0 K€
Section d'investissement	2022
Dépenses	30,8 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	,0 K€
<i>dont crédits réels</i>	30,8 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	,0 K€
Recettes	30,8 K€
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	,0 K€
<i>dont crédits réels</i>	26,7 K€
<i>dont crédits d'ordre</i>	4,1 K€
BUDGET TOTAL	148,3 K€

Le budget 2022 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 117.5K€ et en section d'investissement à hauteur de 30.8K€. Le montant global est de 148.3K€.

Le rôle du SPANC est de conseiller les particuliers. Son but est de veiller à ce que les systèmes d'assainissement autonomes des eaux usées domestiques préservent l'environnement et la salubrité publique.

Cette vérification passe par :

- le diagnostic et le conseil pour les installations existantes ;
- le contrôle régulier du bon fonctionnement des systèmes ;
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'un dépôt de permis de construire ;
- le conseil en implantation, conception et réalisation d'une installation neuve lors d'une réhabilitation.

	BP 2021	BP 2022	Variat. En €	Variat. En %
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES	32,2 K€	117,5 K€	85,4 K€	265%
Total 74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1,5 K€	,0 K€	-1,5 K€	-100%
Total 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	12,7 K€	,0 K€	-12,7 K€	-100%
Total Recettes de fonctionnement	46,4 K€	117,5 K€	,0 K€	153%
total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	27,1 K€	25,7 K€	-1,4 K€	-5,1%
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL	10,6 K€	86,7 K€	76,1 K€	717,6%
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	,5 K€	1,0 K€	,50 K€	100,0%
Total Dépenses de fonctionnement	38,2 K€	113 K€	75 K€	196,6%

Conformément au rapport d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 9 novembre 2021, le budget intègre l'embauche de 2 techniciens et d'un agent administratif à mi-temps afin de pouvoir réaliser 600 contrôles de bon fonctionnement en plus des contrôles actuels.

En investissement, il est prévu l'achat d'un véhicule et de trois ordinateurs.